

COPIES : A-C LACRESSE, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, A. GEORGEON

VILLE DE PULNOY

CR N°2012-121 SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 27 septembre 2012

Etaient présents : MM ROYER FEULTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ
ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA WEHRLLEN PELTIER CASTELA SIMON GEORGES VULCANO
DUSSIAUX VAGUENEZ OGIEZ DEVITERNE GOUDOUT MILLOT MARCHAL

Absents excusés :

P. BROUSSIER a donné pouvoir à G. ROYER
M. MARCHAL-BATT
A. FROMENT

Secrétaire : L. WEHRLLEN

Le Maire accueille et souhaite la bienvenue à Annick Marchal, nouvelle élue au conseil municipal, en remplacement de Jean-Marc Michel.

En raison d'une erreur matérielle, le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'inscrire à l'ordre du jour la délibération concernant la mise en place de la taxe d'habitation sur les locaux vacants. L'assemblée donne son accord.

Le Maire souhaite féliciter Sabine Georges pour son intervention en tant que Sauveteur Volontaire de Proximité. La réactivité de Sabine Georges a permis à la victime de recevoir les gestes de premiers secours seulement UNE minute après l'appel du SAMU.

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 juin 2012 : pas d'observation. N. Goudout souhaite savoir si la date de signature du traité de concession avec l'aménageur de la ZAC est programmée. Le Maire répond que le dossier a pris du retard en raison des exigences de la police de l'eau, suite aux inondations du mois de mai. Le Conseil Municipal devrait délibérer pour autoriser le Maire à signer le traité, fin novembre.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation.

1) Budget 2012 : décision modificative n°1

G. Nicola donne lecture du projet de délibération.

N. Goudout souhaite savoir à quoi correspondent les terrains achetés dont le montant figure dans la décision modificative. JM. Heinly répond que ces terrains étaient propriété de l'EPFL à hauteur de 30% et que l'EPFL les a revendus à la commune. Il s'agit d'espaces verts répartis sur l'ensemble de la commune.

Concernant les travaux à réaliser suite aux inondations, N. Goudout demande si le montant de remboursement de l'assurance est connu. Le Maire répond que la commune est toujours dans l'attente du rapport de l'expert.

Vote : à l'unanimité.

2) Charte du Coeur

G. Nicola explique l'objet de la délibération.

M. Piccoli quitte la séance.

Vote : à l'unanimité.

3) Modification du tableau des effectifs communaux

Le Maire explique l'objet de la délibération.

D. Deviterne demande s'il s'agit d'une régularisation.

Le Maire répond que ce changement de régime horaire répond à une mise en conformité réglementaire, demandée par le Centre de Gestion. En effet, la rémunération des heures de gardiennage a changé et seules les interventions réellement effectuées pendant le temps de gardiennage doivent être rémunérées. Cette modification engendrerait une baisse du temps de travail inférieur à 28h, mais la commune a souhaité laisser à l'agent un régime horaire à 28h, afin de ne pas lui faire perdre le bénéfice de la caisse de retraite CNRACL.

Vote : à l'unanimité.

Retour de M. Piccoli.

4) Désignation du représentant de la commune au Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site Storengy de Cerville

Le Maire explique l'objet de la délibération et propose les candidatures de JM. Heinly (membre titulaire) et F. Perrollaz (membre suppléant).

D. Deviterne, au nom du groupe opposition, propose les candidatures suivantes :

- membre titulaire : N. Goudout
- membre suppléant : G. Millot.

Vote : pour JM. Heinly et F. Perrollaz : 21 voix
pour N. Goudout et G. Millot : 4 voix.

5) Demande d'occupation de la salle Roger Galmiche par le Conseil Général pour le 22 octobre 2012

M. Ogiez donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité.

6) Modification de la commission municipale n° 3

Le Maire rappelle la démission de JM. Michel. Le groupe opposition propose son remplacement par A. Marchal.

Vote : à l'unanimité.

7) Modification de la commission d'appel d'offre

Le Maire rappelle les départs successifs des représentants de l'opposition à la Commission d'Appel d'Offre.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret, comme le prévoit la réglementation.

Ont été désignés :

Membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- Jean-Marie HEINLY
- Frédéric PERROLLAZ
- Pierre BROUSSIER
- Jacqueline BOISSEZ
- Annick MARCHAL

Membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

- Gilbert NICOLA
- Dominique FEUILTAINE
- Daniel PELTIER
- Albi CASTELA
- Dominique DEVITERNE

Vote : à l'unanimité, pour la liste entière.

8) Adhésion à la Société Publique Locale Grand Nancy Habitat

JM. Heinly donne lecture du projet de délibération.

Le Maire ajoute que la Société Publique Locale a déjà travaillé sur certains quartiers de la commune. Les citoyens peuvent se faire conseiller et subventionner par cet organisme pour des travaux de réhabilitation dont l'objectif est de faire des économies d'énergie.

M. Royer demande si les actions de la SPL peuvent s'exercer sur les logements des bailleurs sociaux.

JM. Heinly répond que les actions sur les logements sociaux sont prévues dans le cadre du 6^{ème} PLHD.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal)
21 Pour.

9) Abattement de 10 % de la taxe d'habitation au profit des personnes handicapées ou invalides

A. André donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité.

10) Dossiers de demande de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie

JM. Heinly donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité.

11) Renouvellement de la convention avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Lorraine (C.R.I.J.) pour l'accueil et le fonctionnement du Kiosque Information Jeunesse (K.I.J.) au Bureau des Association de la Mairie de Pulnoy

M. Piccoli explique l'objet de la délibération et rappelle que le Kiosque Info Jeunesse participe à l'opération jobs d'été qui offre aux jeunes Pulnéens la possibilité de travailler l'été.

Vote : à l'unanimité.

12) Convention avec Véolia Transdev pour la vente de tickets de bus

A. Castela explique l'objet de la délibération.

Le Maire souligne l'utilité de ce service **sur place**, pour les Pulnéens.

Vote : à l'unanimité.

13) Travaux suite aux inondations : demande de subvention à l'Etat

D. Feuilltain donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

14) Résidences Vertes : dépôt du dossier de DUP

JM. Heinly donne lecture du projet de délibération.

Le Maire rappelle qu'une 1^{ère} Déclaration d'Utilité Publique « générale » a été déposée pour l'ensemble des Plaines Rive Droite, à la demande de l'Etat. Aujourd'hui, les services de l'Etat conseillent à la ville de Pulnoy de déposer une DUP « travaux », uniquement sur le secteur des Résidences Vertes, puisque le projet de ZAC est bien avancé. Le Maire ajoute que ce dépôt de DUP permet d'imposer la vente des trois terrains qui posent des difficultés d'acquisition.

D. Deviterne demande si la DUP va concerner l'acquisition de la bande de 5 mètres en fond de parcelle par les riverains de la rue Arago.

Le Maire répond par la négative.

D. Deviterne demande si une évaluation du prix du m² a été faite sur cette bande de 5 mètres.

Le Maire répond que le prix de vente du m² est le même sur l'ensemble de la ZAC, soit 180€HT, prix qui comprend le prix du foncier de base plus les charges liées à la viabilisation des terrains. On ne peut pas appliquer 2 prix de vente différents sur la Zac mais les charges liées au Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) ne s'appliqueront qu'à ceux qui construisent.

N. Goudout demande quels sont les trois terrains qui ne sont pas encore achetés.

JM. Heinly répond qu'il s'agit du terrain Wormus/Müller, dont l'achat devrait trouver une issue favorable d'ici la fin de l'année. Le dossier est entre les mains d'un généalogiste, qui est chargé de chercher d'éventuels héritiers.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} terrains, les négociations sont en cours entre l'aménageur et les propriétaires. Le problème, pour l'un des deux, devrait se solutionner par un échange de terrain. La Déclaration d'Utilité Publique est là pour montrer l'intention forte d'aboutir à l'acquisition des terrains.

D. Deviterne souhaite connaître le prix d'achat moyen sur la ZAC.

Le Maire répond que le prix moyen est de 20€ le m².

D. Deviterne explique que le bruit court, sur la commune, que la ville de Pulnoy achète les terrains à 15€ et les revend à 200€.

JM. Heinly répond que la ville n'achète rien. L'aménagement de la ZAC a été confié à CIRMAD, qui achète et vend les terrains.

D. Deviterne répond que c'est donc l'aménageur qui fait le profit.

Le Maire répond que les charges d'aménagement sont importantes : viabilisation, PAE, voie verte : les coûts s'additionnent.

JM. Heinly ajoute que le montant des fouilles archéologiques s'est élevé à 60 000€.

G. Nicola demande si l'on connaît le délai d'instruction de la DUP.

Le Maire répond que l'enquête publique devrait commencer au début de l'année prochaine, mais qu'il espère que toutes les acquisitions auront été réalisées avant.

Vote : à l'unanimité.

15) Construction du bâtiment pour la cantine périscolaire et l'accueil du soir – Avenant n° 1 à la convention de prêt signée le 24 mai 2012 avec la C.A.F.

D. Feuilltainne donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité.

16) Mise en place de la Taxe d'Habitation (T.H.) sur les locaux vacants

D. Feuilltainne donne lecture du projet de délibération.

D. Deviterne souligne l'intérêt d'une telle démarche et précise qu'il est surprenant que le Grand Nancy n'ait jamais incité les communes à délibérer en ce sens. Enfin, la délibération prévoit que la taxe ne s'applique pas lorsque le montant des travaux nécessaires pour rendre le logement habitable excède 25 % de la valeur locative du logement. D. Deviterne trouve que 25% de la valeur locative représentent un montant peu élevé.

Le Maire répond que la valeur locative peut être élevée, en rappelant que ce montant figure sur la feuille d'imposition.

Concernant les 44 logements qui ont été recensés comme étant vacants, le Maire précise que leur vacance devra être vérifiée.

M. Piccoli : la municipalité peut-elle obliger un propriétaire à réaliser des travaux pour rendre le logement habitable ?

Le Maire répond que s'agissant d'une propriété privée, la municipalité n'a pas la capacité d'imposer des travaux.

G. Nicola précise que la taxe ne sera pas due si l'occupation du logement est supérieure à 30 jours consécutifs.

Vote à l'unanimité.

Avant de clore la séance, le Maire rappelle que le départ en retraite de Michel Vuillemin est prévu le 28 septembre. Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, le Maire remercie chaleureusement ce précieux collaborateur pour l'excellent travail réalisé pendant ces longues années.

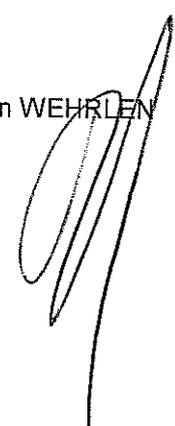


Le Maire,


Gérard ROYER

Fait à Pulnoy, le 22 octobre 2012

Le secrétaire de séance,


Léon WEHRLÉN